

La Métabetchouane 115 \$ par perche

Une rivière tout en rapides, un décor à couper le souffle et des poissons plus gros qu'ailleurs, tout près de Desbiens.

- Pêche à gué dans 4 fosses très réputées : le Trou de la Fée, le Remous des Simard, le Cran Serré et le Remous des Ouellet.
- 426 perches du 1^{er} août au 30 septembre, à raison de 6 perches/jour en août et 8 perches/jour en septembre.
- **Le Trou de la Fée et le Cran Serré sont déconseillés aux personnes souffrant de problèmes cardio-respiratoires ou musculo-squelettiques.**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ²	2021
Pêcheurs	77	129	204	141	129	174	201	273	345	322		337
Captures	37	114	156	60	111	76	117	235	164	123		122
Capture/pêcheur	0,48	0,88	0,76	0,43	0,86	0,44	0,58	0,86	0,48	0,38		0,36
Taux de succès (%)	39	51	53	33	55	35	45	55	34	32		30
Récolte ¹	20	89	0	0	35	38	64	194	139	68		77
Poids moyen (kg)	2,1	1,9			1,7	2,1	2,1	2,0	2,3	2,3		2,5

¹ Limite de prise : 2 ouananiches en 2008 à 2011 et 2017; remise à l'eau de toutes les captures décrétée en cours de saison en 2012 et 2013; réduite à 1 ouananiche en cours de saison en 2014 à 2016; 3 ouananiches en 2018 à 2021, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019).

² Annulation de toute pêche dans la Métabetchouane et la haute Ashuapmushuan en 2020 en raison de la COVID-19.

PÊCHE À LA OUANANICHE À LA MOUCHE

DANS LA RIVIÈRE MÉTABETCHOUANE – REMOUS DES SIMARD

ACCUEIL – À l'entrée du Parc de la caverne du Trou de la Fée près de Desbiens à 7 h 30 du 1^{er} au 31 août, mais à 6 h du 1^{er} au 30 septembre, équipés et prêts à partir. Soyez à l'heure svp, car nous accueillons un autre groupe de pêcheurs à 6 h 45 en septembre. **Pour vous rendre sur place** : prendre la route régionale 169 jusqu'à Desbiens, située à mi-chemin entre Alma et Roberval; devant l'hôtel de ville de Desbiens, prendre la 7^e Avenue à votre gauche si vous arrivez d'Alma ou à votre droite si vous arrivez de Roberval; faire 5,1 km jusqu'à l'entrée du Parc de la caverne du Trou de la Fée (barrière bleue); stationnez-vous à cet endroit, un employé de la CLAP vous y rejoindra.

MODALITÉS DE PÊCHE – Pêche à la ouananiche seulement, la pêche aux autres espèces est interdite. Pêche à la mouche seulement au moyen d'une seule mouche à la fois, non lestée, non appâtée et garnie d'au plus trois hameçons. La pêche se pratique à gué avec des cuissardes ou des « waders ».

RAFTING – La Métabetchouane fait l'objet d'excursions en rafting et les participants déboursent en moyenne 65 \$ pour une descente de 3 h. La cohabitation est harmonieuse, mais nous préférons vous en informer.

CAPTURES, LIMITE DE PRISE ET REMISES À L'EAU – Le nombre total de captures autorisé est de 2 ouananiches par pêcheur dont 1 remise à l'eau obligatoire. La *limite de prise* (captures conservées) est de 1 ouananiche par pêcheur et toute pêche doit cesser dès que vous conservez 1 ouananiche.

FAIBLES MONTAISONS – Advenant de trop faibles montaisons en rivière, le nombre total de captures autorisé et la limite de prise seront réduits en cours de saison, quitte à obliger la remise à l'eau de toutes les captures au besoin, sans préavis ni remboursement.

ENCADREMENT – Vous serez encadrés par nos assistants à la protection de la faune qui oeuvrent déjà sur la rivière pour la protéger. Leur tâche principale consiste à patrouiller la rivière pour prévenir le braconnage et non à vous guider ou vous accompagner du matin au soir. Mais ils vous accueilleront avec plaisir sur « leur » rivière et vous y dirigeront; ils vous conseilleront et vous accommoderont du mieux qu'ils le peuvent; ils veilleront à votre sécurité et recueilleront vos impressions et commentaires. Bref, ils fraterniseront avec vous et feront tout en leur possible pour que votre journée de pêche se déroule dans les meilleures conditions.

À VOTRE ARRIVÉE – Notre employé vérifiera votre identité et celle de votre partenaire; il vous remettra vos *autorisations de pêcher*; il vous accompagnera jusqu'au Remous des Simard en VTT; il vous traversera de l'autre côté de la rivière en chaloupe d'aluminium motorisée; il vous remettra un radio-émetteur. Nous fournissons les vestes de flottaison.

DÎNER – Le dîner se prend obligatoirement sur la rivière.

SORTIE DE LA RIVIÈRE – Vous serez les derniers à quitter la rivière en fin de journée du 1^{er} au 31 août, puisque vous étiez les derniers à y entrer; vous serez les premiers à quitter la rivière du 1^{er} au 30 septembre, puisque vous étiez les premiers à y entrer. Notre employé

fixera l'heure de votre sortie en fonction de l'heure du coucher du soleil et de la sortie des autres groupes de pêcheurs. Si vous désirez quitter la rivière plus tôt que prévu ou en cas d'urgence, contactez notre employé sur son radio-émetteur.

ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS DE PÊCHE ET DES PRISES – L'enregistrement de vos résultats de pêche et de vos prises auprès de notre employé est obligatoire, **même si vous n'avez rien capturé**. Cet enregistrement s'effectuera durant la journée ou à votre sortie de la rivière.

DÉCHETS – Rapportez tous vos déchets svp, **incluant vos sacs d'excréments**.

ÉQUIPEMENT FOURNI SUR PLACE – VTT, chaloupe d'aluminium motorisée, vestes de flottaison, puise, glacière et « ice packs », abri, table de pique-nique, toilette portative et sacs, radio-émetteur. Nos employés disposent d'une balise SPOT en cas d'urgence.

QUOI APPORTER – *Permis de pêche sportive* du Québec, équipement de pêche, cuissardes ou « waders », habit de pluie, havresac, lunch, sacs à déchets, papier toilette, glacière pour rapporter vos prises (dans votre véhicule).

MÉDICAMENTS – Si vous portez sur vous des médicaments importants (nitroglycérine ou inhalateurs pour l'asthme par exemple), veuillez en informer notre employé et votre partenaire à votre arrivée sur les lieux.

MOUCHES ET SOIES – Les mouches montées sur des hameçons #1, 2, 4 et 6 à longue hampe (3X à 6X) font habituellement l'affaire : streamers en poils ou en plumes, wooly buggers, muddler minnows, mudlapins et « bombers » à saumon. En désespoir de cause, de petites mouches à saumon noires peuvent faire la différence. Apportez une soie flottante, une soie flottante à bout calant ou une soie calante et/ou des avançons calants.

OÙ DORMIR DANS LES ENVIRONS – À Desbiens : Auberge Maison Zacharie (chambres) 581 817-1299; Parc Octopus (camping et mini-chalets) 581 221-2487. À Chambord : Camping Plage Blanchet (avec roulotte locatives) 418 346-5436; Chalets et Spa Lac-Saint-Jean 418 342-1111; Motel Lac St-Jean 418 342-6334; Motel L'Escale 418 342-6417; Village historique de Val-Jalbert (camping, chalets et chambres) 1 888 675-3132. À Métabetchouan : Camping Villa des Sables 418 345-2655; Motel Le Rond Point 418 349-3413; Village l'Oasis (camping et yourtes) 418 321-5718. À Saint-Gédéon : Jaune Hôtel-Boutique (chambres) 581 235-8511. Pour d'autres informations : Tourisme Alma Lac-Saint-Jean 1 877 668-3611 <https://tourismealma.com/>.

Remous des Simard

